



Doc. 14344
26 juin 2017

Promouvoir l'intégrité dans la gouvernance pour lutter contre la corruption politique

Amendement¹ n° 5

déposé par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Dans le projet de résolution, paragraphe 5, après les mots «à la Résolution 97 (24) du Comité des Ministres portant sur les vingt principes directeurs pour la lutte contre la corruption,», ajouter les mots suivants:

«aux recommandations du Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe,».

1. 2017 - Troisième partie de session

